

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DEJY Guillaume à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie
Mme FEUTRIER Lucie à Mme PICHET Catherine
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Voie d'escalade du site du Simoust et de la rue des Masques : Aménagement de plateformes

N°20241210-15

Rapporteur : Madame le Maire

Annexes : néant

Synthèse et exposé des motifs

À la suite du désengagement de la Fédération Française de Montagne d'Escalade en 2018, la commune est gestionnaire du site d'escalade du Simoust et de la rue des Masques. Elle engage sa responsabilité sur les falaises équipées. Des travaux de mise en sécurité du site ont été réalisés en 2023-2024 par des professionnels compétents.

Ce site d'escalade est particulièrement fréquenté et est très apprécié des grimpeurs. La fréquentation est estimée à 35 000 visiteurs par été ce qui engendre une forte dégradation des accès et particulièrement des pieds des falaises sujets à érosion. Il est proposé de conforter et stabiliser le terrain à plusieurs endroits.

Le coût de ce projet est estimé à 20 000 € HT :

DEPENSES HT		RECETTES	
Aménagement de plateformes au pied des voies : 20 000 €		Département	50 % soit 10 000 €
		Autofinancement	50 % soit 10 000 €
Sous total HT	20 000 €	Sous total HT	20 000 €
TVA	4 000 €	Commune de Guillestre TVA	4 000 €
TOTAL TTC	24 000 €	TOTAL TTC	24 000 €

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité et la volonté d'effectuer ces travaux pour une amélioration du site dans sa globalité ;

VU l'avis du Bureau municipal du 2 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Aménagement de plateformes au pied des voies : 20 000 €		Département	50 % soit 10 000 €
		Autofinancement	50 % soit 10 000 €
Sous total HT	20 000 €	Sous total HT	20 000 €
TVA	4 000 €	Commune de Guillestre TVA	4 000 €
TOTAL TTC	24 000 €	TOTAL TTC	24 000 €

- **SOLLICITE** une subvention de 50% soit 10 000 € auprès du Département des Hautes-Alpes ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 décembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 décembre 2024
Publié le : 12 décembre 2024

